Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1993)

Heft: 48: Grischun!

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

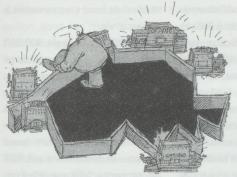
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Election au conseil fédéral du 3 mars 1993

L'élection du 100ème Conseiller Fédéral, pour remplacer M. René Felber démissionnaire, restera dans les annales. Rien ne s'est passé comme prévu, ni comme certains l'auraient souhaité. La candidate officielle du parti socialiste, Christiane Brunner (GE) s'est en effet vue distancée, dès le 1er tour, par son collègue du PS, le Neuchâtelois Francis Matthey. Ce dernier récoltait 117 voix contre 101 pour Madame Brunner, 21 suffrages allant à d'autres candidats et 5 bulletins étant restés blancs.

Le second tour ne fit que confirmer ces résultats : F. Matthey obtenait 130 voix, C. Brunner 108. La majorité absolue était fixée à 122 voix. M. Matthey a demandé un temps de réflexion d'une semaine, avant d'accepter éventuellement son élection.■

Résultats des votations du 7 mars 1993



Il ne sera plus nécessaire d'aller en France voisine our aller tenter a chance sur les tapis verts...

Relèvement des droits sur les carburants : le souverain s'est prononcé à 54,6% pour une augmentation de 20 cts. par litre de carburant. Cette hausse devrait permettre à la Confédération d'augmenter ses recettes de 1,3 milliard de frs.s. par an, dont la moitié servira à l'achèvement du réseau autoroutier.

Il est à noter que ce sont les cantons alémaniques qui ont voté massivement pour l'augmentation de la taxe, exception faite du canton de Schwyz, alors que Romands et Tessinois ont voté non.

- Levée de l'interdiction des maisons de jeux : là aussi, le peuple s'est laissé convaincre par les arguments de M. Otto Stich et a accepté à

72,2% la levée d'interdiction des maisons de jeux. Il ne sera plus nécessaire d'aller en France voisine pour aller tenter sa chance sur les tapis verts...

- Initiative contre l'expérimentation animale: en Suisse, on aime les animaux, mais on préfère encore sa propre santé. L'initiative en question, qui voulait imposer une interdiction de toute expérimentation sur les animaux, a échoué. 72,2 % des votants ont refusé cette initiative.

La participation, pour ces votations fédérales, s'est élevée à 50,5 %. ■

Le palmarès des cantons

Comme chaque année, le mensuel économique romand Bilan* a établi le palmarès des cantons, en tenant compte de 6 critères : les finances, la fiscalité, l'économie, les infrastructures, le bien-être et la qualité de l'environnement. Le plus petit des cantons, Zoug, est aussi le premier. Attractif par les conditions fiscales offertes, ses finances sont saines. Par contre, la question de l'environnement ne l'inquiète guère: il est en 15ème position. La surprise du classement vient des cantons que l'on retrouve après ce premier de la classe. Car les Grisons et Obwald, cantons de montagne largement subventionnés, se retrouvent en 2ème et 3ème place. Un chômage faible, une économie résistante et, pour les Grisons, la palme, après Glaris, pour la qualité de l'environnement. C'est la Suisse centrale qui s'en sort le mieux, affichant une bonne santé financière. La Suisse orientale, excepté les Grisons, se situe dans la moyenne, surtout championne de la protection de l'environnement. Les cantons romands et le Tessin, profondément touchés par la crise, ont des destins différents. Ainsi, Fribourg figure-t-il en 7ème place, récompense d'une politique fiscale allégée et d'une économie dynamique. Soleure, Appenzell Rhodes Intérieures et le Valais sont les bons derniers de ce classement. De manière générale, on notera que les villes-cantons (Bâle-Ville, Zurich, Genève), confrontées à la récession, ont de plus en plus de mal à payer la note d'infrastructures (santé, transports, formation, culture) dont elles font bénéficier les cantons limitrophes sans que ceux-ci payent.

* Bilan (N°2, février 1993.) Av. de la Gare 3. CH 1001 Lausanne.

Europe

Lisbonne et Madrid réclament des concessions de la part de la Suisse en échange d'accords bilatéraux avec la Communauté Européenne, affirmant que, depuis le "non" du 6 décembre, l'équilibre général de l'Accord EEE était rompu. Une position que défendent aussi l'Irlande, le Royaume-Uni et la Grèce. Aucun hasard dans cette attitude, puisque ces trois pays devraient bénéficier du fonds de cohésion de l'EEE alimenté par les pays de l'AELE en faveur des régions les plus défavorisées de la Communauté.

10ème révision de l'AVS

La commission du Conseil National chargée du dossier de la 10ème révision de l'AVS a rendu ses devoirs. Déjà approuvée par le Conseil des Etats, cette révision devrait être maintenant discutée par le Conseil National pendant la session de mars ou d'avril. Le coût en est estimé à 900 millions de frs.s., y compris les 660 millions destinés aux améliorations déjà entrées en vigueur au 1er janvier dernier. Le projet adopté prévoit le système du splitting (rentes indépendantes de l'état-civil qui remplaceraient la rente pour couple) et un bonus "éducatif" pour les personnes qui élèvent seules des enfants. Autre fait d'importance : l'âge de la retraite pour les femmes serait fixé à 64 ans. Cela se ferait en 2 étapes de 4 ans, d'ici 2004 : l'âge de la retraite serait fixé à 63 ans en 2000, à 64 en 2004. Mais hommes et femmes devraient pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée à 62 ans. La rente minimale simple resterait fixée à 940 frs.s. et la maximale à 1880. Mais un nouveau barême devrait permettre d'accorder la rente maximale avec un salaire annuel de 50.000 frs.s. au lieu de 67.500 frs.s. Dès l'entrée en vigueur de la révision, probablement vers 1996, les hommes pourront obtenir eux aussi leur retraite à 64 ans. Il leur faudra cependant attendre 2004 pour la prendre à 62.

10 milliards de déficits cumulés

Les déficits cumulés de la Confédération, des cantons et des communes devraient dépasser les 10 milliards de frs.s. en 1993 comme en 1992. Le déficit du budget fédéral se poursuivra en 1993 et la situation des cantons se stabilisera à des niveaux élevés de déficits: 4,2 milliards aux budgets, après plus de 4 milliards aux comptes 92, d'après le Groupe d'études pour les finances cantonales. Les cantons avaient déjà plongé dans le rouge en 1991, avec un excédent de dépenses de 3,7 milliards (2,9 milliards avaient été prévus au budget). Les gouvernements cantonaux ont entrepris alors d'aligner le rythme de progression des dépenses sur celui des recettes, affectées par la crise économique. Si les premiers fruits de ces efforts ont pu être récoltés en 92, stoppant la dégradation brutale des finances cantonales, il reste néanmoins beaucoup à faire et de nouvelles mesures d'économie devront être mises en oeuvre.

Nominations

Le Conseil Fédéral a nommé M. Edouard Brunner ambassadeur à Paris, où il remplacera en avril M. Carlo Jagmetti, qui reprendra son poste d'ambassadeur à Washington. M. Brunner, âgé de 61 ans, a exercé de 1972 à 1975 les fonctions de suppléant du chef de la délégation suisse à la CSCE. Il fut ensuite nommé à l'ONU, à New York, puis revint à la CSCE en 1977 et 1978. En avril de la même année, il fut chargé de questions politiques spéciales au Département Fédéral des Affaires Etrangères, avec le titre d'ambassadeur. En 1982, il devient chef d'Etat. Il est ambassadeur de Suisse aux USA depuis 1989.

M. Carlo Jagmetti, âgé également de 61 ans, fut en poste à Londres avant d'être chef-adjoint de la délégation suisse près l'AELE et le GATT à Genève. En 1976, il dirigea cette délégation. En 1980, le Conseil Fédéral le nomma ambassadeur en Corée du Sud, puis, en 1982, chef de la mission suisse auprès de la Communauté Européenne à Bruxelles. Il est ambassadeur de Suisse en France depuis 1987.

Au travail

Autorités, cantons et partis politiques vont devoir cette année retrousser leurs manches : pas moins de 33 projets fédéraux sont, ou vont être, en consultation ce 1er semestre. Ces projets concernent des lois, des ordonnances, des conventions internationales ou bien même encore la Constitution fédérale. C'est ainsi que le projet de réforme du gouvernement fédéral "Réforme 93" va être, d'ici peu, soumis à consultation. La réforme propose d'augmenter le nombre des secrétaires d'Etat afin de décharger les Conseille Fédéraux de maintes tâches administratives. Parmi les autres projets, on citera la loi sur la coopération avec les Etats de l'Europe de l'Est, une révision partielle du code pénal, la loi sur le blanchiment d'argent sale, la loi sur le service civil (qui doit concrétiser le nouvel article constitutionnel), la révision de la loi sur le matériel de guerre, la révision de la loi sur le travail de nuit des femmes.... Une modification de la Constitution est également au programme : il s'agirait de donner une base constitutionnelle - donc une réglementation - à l'exportation et à l'importation des biens culturels.

brèves...

"LIGHT" EN BAISSE: Récession oblige, les consommateurs y regardent à deux fois avant d'acheter. La mode étant d'autre part au naturel - les produits "bio" gagnent du terrain - les produits laitiers écrémés "light" se vendent moins bien. D'après un responsable d'un grand détaillant suisse, la clientèle a instinctivement l'impresssion que les produits écrémés devraient être meilleur marché, ce qui est loin d'être le cas.

CONTRE LES ARMES CHI-MIQUES: Quelque 130 Etats, dont la Suisse représentée par le Conseiller Fédéral René Felber, signent les 14 et 15 janvier à Paris la Convention d'interdiction des armes chimiques. Fruit de plus de 20 ans de négociations, ce traité proscrit la production, l'utilisation et le stockage des armes chimiques. Les pays contractants se sont engagés à détruire d'ici 2006 leur arsenal chimique et une organisation sera créée à La Haye pour vérifier l'application du traité. JUSTICE: Une fondation pour la formation continue des juges suisses est créée le 13 février.

Son but : améliorer la formation pratique des magistrats. Elle en tend proposer, entre autres, des séminaires destinés aux juges, greffiers, procureurs et juges d'instruction de tout le pays. Un ancien président du Tribunal cantonal saint-gallois, Remigius Kaufmann, est l'initiateur du projet.

A LA BAISSE: Les CFF devront revoir à la baisse le projet de Rail 2000 qui ne devrait pas dépasser les 8 milliards de frs.s. Devisé à 5,7 milliards en 87, le projet atteint aujourd'hui 10,7 milliards, compte tenu des renchérissements (2,9 milliards) et des frais entraînés par la protection de l'environnement (2,4 milliards). Il faudra donc redéfinir les priorités et abandonner certains projets. De ce qui initialement avait été prévu, seul 1% est en service, 8% sont en

construction imminente ou en cours, 46% à l'état de planification et 15% en cours d'étude.

ARMEES: Quelque 11.000 jeunes Suisses entrent à l'école de recrue ce 1er février. Nés pour la plupart d'entre eux en 1973, ils sont répartis en 44 écoles différentes. Deux nouveautés cette année: des écoles mixtes à Berthoud (BE) et Bülach (ZH) ainsi que la mise en place du projet pilote de spécialistes de montagne. Il s'agit de l'avant-dernière école de recrue de printemps durant 17 semaines. Dès 1995, sous réserve de l'acceptation par le Parlement Fédéral de la nouvelle loi sur l'organisation militaire, l'instruction de base sera ramenée à 15 semaines.

EN PANNE : Plus de 300.000 abonnés valaisans et vaudois se retrouvent fin janvier sans téléphone presqu'une journée entière. Certaines entreprises - comme les entreprises de vente par correspondance - ont fait leurs comptes et demandent aux PTT de compenser leur manque à gagner, comme la loi le prévoit.

MOINS: Le nombre d'étrangers résidant en Suisse s'est accru de 4,3% en 92 (5,7% en 91). Ce pourcentage représente 1.213.463 personnes, mais c'est sans compter les 50.000 requérants d'asile, les 30.000 fonctionnaires étrangers, les 12.000 saisonniers et les 70.000 ex-Yougoslaves autorisés à séjourner provisoirement en Suisse.

ABOUTISSEMENT: L'initiative populaire fédérale "pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre" aboutit. Cette initiative ressemble comme une soeur à celle lancée par les socialistes "pour moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix". Cette dernière exige aussi l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre ainsi que la fabrication d'armes sous licence à l'étranger.

NOUVEAU: L'Office fédéral des réfugiés (ODR) développe un

nouveau concept sur l'asile qui devrait entraîner une baisse des demandes. Ce plan prévoit d'une part d'informer chaque nouveau candidat à l'asile sur ses chances, d'autre part de lancer des campagnes d'information sur la politique suisse en matière de droit d'asile dans les pays d'origine des demandeurs. Enfin, il est prévu un programme d'aide au rapatriement pour les candidats dont la demande a été rejetée.

EN BAISSE: Les prix des terrains à bâtir auraient reculé de 30% en 3 ans. La plupart des banques ont ramené le taux des nouvelles hypothèques au niveau des anciennes et il n'est pas exclu qu'intervienne une nouvelle diminution dans les mois à venir. Quant aux prix à la construction, ils auraient connu en parallèle une diminution évaluée entre 10 et 15%.

ACCORDÉ : Allant contre la demande de l'ONU à ce sujet, le Conseil Fédéral décide de ne pas interdire la vente d'une soixantaine de Pilatus PC-7 à l'armée de l'air sud africaine. Si l'exportation de matériel de guerre de Suisse en Afrique du Sud est interdite depuis 1963, le Conseil Fédéral précise que les Pilatus ne sont pas armés, n'ont pas de dispositif d'arrimage d'armes ou de munitions, ni d'autres équipements destinés à des fins militaires. Tout en reconnaissant que l'avion, considéré comme un avion d'entraînement, est susceptible d'être transformé.

DIPLOMATIE: Le ministre autrichien de la Justice, Nikolaus Michalek, fait une visite officielle à Berne où il rencontre son homologue suisse, le Conseiller Fédéral Arnold Koller. S'il a beaucoup été question de l'EEE, la délégation autrichienne s'est également intéressée à la législation suisse concernant le blanchiment d'argent et les opérations d'initiés.

NOMINATIONS: Le Conseil Fédéral nomme Franz von Däniken, sous directeur de la Direction du droit international public, au poste de directeur suppléant de la Direction politique au Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE). M. von Däniken succède à Jenö Stahelin, nommé ambassadeur au Japon. Blaise Godet est nommé ambassadeur en Thailande

DROIT FONCIER: La nouvelle loi sur le droit foncier entrera en vigueur le 1er janvier 1994. Les cantons ont près d'une année pour édicter les dispositions d'exécution.

ÉCONOMIES: Le Conseil Fédéral décide de ne pas engager de nouveaux fonctionnaires d'ici juillet prochain. Ce blocage est une contribution à la suppression des 550 postes décidée par le Par-

DÉCHETS: Depuis le 1er mars est entrée en vigueur l'Ordonnance sur l'élimination des déchets. La responsabilité générale de l'élimination des déchets passe des communes aux cantons.

NAVIGATION: Le Conseil Fédéral propose de ratifier une convention avec l'Italie concernant la navigation sur le Lac Majeur et le Lac de Lugano.

PEINE DE MORT : Le Conseil Fédéral propose de signer le deuxième protocole se rapportant au pacte de l'ONU sur les droits civils. Ayant aboli la peine de mort inscrite au code pénal militaire en 1992, la Suisse devrait, d'après le Conseil Fédéral, s'engager en faveur de l'abolition de la peine de mort sur un plan uni-

VOTATION: Il n'y aura que deux sujets de votations fédérales le 6 juin prochain: les initiatives sur les places d'armes et contre l'achat d'avions de combat.

REPORT: La chaîne d'émissions de télévision alémanique Tell-TV ne commencera pas ses émissions le 29 mars, comme cela avait été prévu initialement. Le lancement de la chaîne privée est donc reporté de quelques semaines, en raison d'oppositions

contre l'aménagement des studios dans les anciennes fabriques ABB à Baden.

ANCIENS CONTRE NOU-VEAUX : Les fervents défenseurs de l'emmental artisanal perdent un nouvelle bataille dans la guerre qui les oppose à l'entreprise fribourgeoise Cremo. Celle-ci veut fabriquer son fromage de façon industrielle et vient d'en d'obtenir l'autorisation des délégués de la Fédération fribourgeoise des sociétés de laiterie.

EN FUMÉE: La consommation de tabac est en hausse, en Suisse du moins. 16,926 milliards de cigarettes sont parties en fumée l'an passé - soit une augmentation de 5,5% par rapport à 1991. Mais, d'après la communauté de l'industrie suisse de la cigarette, cette hausse est à mettre au compte du tourisme et de la pénurie de tabac en Italie, puisqu'apparemment les Suisses n'ont pas changé leurs habitudes. INCENDIE: Une tentative d'incendie est perpétrée contre un foyer de réfugiés à Aesch (BL). La rapide intervention des habitants du centre a permis de limiter les dégâts. Depuis le début de l'an dernier, 12 attaques contre des centres de requérants d'asiles ont été enregistrées. Mais seuls 5 cas ont pu être jusque-là éclaircis.

NOUVEAU: Parce qu'ils estimaient déficiente l'information concernant le secteur horloger,

Pascal Brandt et Roland Carrera lancent une agence spécialisée. R. Carrera a l'habitude de parler de ce secteur, auquel il a consacré une vingtaine d'ouvrages dont le célèbre "Swatchissimo" qui avait valu à sa maison d'éditions un retentissant procès pour plagiat contre Swatch. Procès que l'éditeur, la société Antiquorum, a d'ailleurs gagné. Pascal Brandt a été lui un collaborateur de l'"lmpartial" et du "Journal de Genève et Gazette de Lausanne".

SWATCHMOBILE: VW laisse tomber, la Swatchmobile ne se fera pas avec eux. Les restructurations en cours ont en effet poussé le groupe allemand à abandonner deux ans de travail. Mais Nicolas Hayek ne se décourage pas : persuadé que sa voiture se fera, il pense maintenant au groupe français Peugeot. Affaire à suivre, donc.

TVA: On en reparle. Otto Stich et Jean-Pascal Delamuraz se prononcent pour une taxe à valeur ajoutée moyenne de 7%. D'après eux, ce serait le seul moven de réaliser à la fois l'assainissement des finances fédérales et la suppression de la taxe occulte.

RACHAT: Le Crédit Suisse (CS) s'offre la Banque Populaire Suisse, devenant ainsi la deuxième banque suisse. Joseph Ackermann, le tout nouveau président du CS, devra assumer cette difficile intégration.

Château Montlau LUCERNE

de Lucerne

à Bordeaux

Depuis 23 ans déjà, au cœur du vignoble Bordelais, flotte le Drapeau de Lucerne. A. Schuster de Ballwil est heureux de vous faire bénéficier de son offre.

Château Montlau: un grand vin rouge AOC Bordeaux Supérieur, Millésime 1990

"Favory" : Crémant de Bordeaux

FF 45,- TTC

Adressez vos commandes à : Château Montlau, 33420 Moulon